



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

Paris, le 9 février 2005

REMBOURSEMENT AU RABAIS DES FRAIS DE DÉPLACEMENT : ÇA NE PEUT PLUS DURER !

CONTINUONS DE RÉCLAMER NOTRE DÛ !

Les agents (en contrôle fiscal, en stage de formation, etc...) subissent, depuis plusieurs années, des barèmes administratifs de remboursements de frais de déplacements (datant du 20 septembre 2001) qui couvrent de moins en moins les dépenses réellement engagées par les agents. Cette situation concerne les frais d'entretien courant, les réparations, l'amortissement du véhicule ou les frais annexes (stationnement, autoroute, voie de contournement urbain, prêt pour l'achat ou le renouvellement du véhicule,...).

Depuis le 1^{er} septembre 2002, les indemnités de nuitées et de repas n'ont pas été revalorisées alors que là aussi, les tarifs des hôteliers et des restaurateurs se sont envolés...

Dans le cadre de la campagne « Réclamons notre dû ! », lancée le 15 octobre 2004, le SNUI porte aussi les revendications des agents sur ce sujet :

→ Le 18 octobre 2004, la FDSU a rencontré le Ministre sur l'ensemble des revendications « pognon », dont celles sur les remboursements de frais.

→ Lors du CTPC du 28 octobre 2004, le SNUI a de nouveau fermement interpellé le Directeur Général sur l'insuffisance des remboursements de frais.

→ Le 9 novembre 2004, le SNUI commence à diffuser la lettre-pétition à adresser au Directeur général. Les agents réclament leur dû par l'action et s'engagent à laisser leur « voiture au garage ».

→ Le 15 novembre 2004, le SNUI écrit au Directeur général pour dénoncer les mesquineries des directions sur les remboursements de frais...

Entre temps les prix des carburants sont repartis à la hausse, plus de 1€ pour un litre de SP 95 !....

Aujourd'hui, alors que l'administration laisse entendre depuis le mois de janvier que le dossier a été transmis à la Fonction Publique et qu'il est en bonne voie, les Ministres n'ont toujours rien annoncé de précis aux agents.

Pour le SNUI, l'action doit se poursuivre pour obtenir le maximum concernant:

- La revalorisation significative des indemnités kilométriques et des frais de mission.
- Le remboursement à hauteur des frais réellement engagés,

Pour le SNUI, l'action doit se poursuivre pour exiger:

- L'arrêt de la mesquinerie qui règne trop souvent sur les modalités de remboursement.
- L'élargissement des taux des frais de missions de Paris à la RIF, aux grandes résidences et aux lieux de vacances renommés ou de festivals.
- L'harmonisation des indemnités kilométriques des DOM à ceux de la métropole.
- Un prêt ministériel à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule personnel et utilisé pour le compte de l'administration.

**Réclamons tous ensemble
que soient réellement mis en œuvre les moyens
nécessaires à l'exercice de nos missions.**

**👉 Signez et faites circuler la lettre d'avertissement au
Directeur Général.**